

## Accès aux activités et *aux ateliers*

Vous avez **accès aux activités**  
et aux ateliers proposés.



## Le devoir de respecter le règlement intérieur

Vous êtes tenus de respecter le règlement intérieur du Centre Social, **de respecter les salariés, les bénévoles, les locaux et matériels** mis à votre disposition.

## Une *assurance* civile



La carte d'adhésion vous garantit une assurance civile : **la participation aux activités est couverte par la responsabilité civile de la structure.**

## En payant votre adhésion, vous avez :

**Accès à un lieu qui permet le partage des valeurs.**  
Le Centre Social est aussi un lieu de **partage** et d'**échange**.

## Le droit de participer *aux assemblées générales*



Vous avez le droit de **contribuer à la vie et au fonctionnement du Centre Social**, en intégrant les instances (bureau, conseil d'administration) ou **en participant** aux assemblées générales.

## La possibilité de réaliser *un acte citoyen*



Vous pouvez soutenir le **projet social et culturel** de l'association et **apporter votre soutien à une construction collective** en adhérant. De plus, vous avez la possibilité de **devenir bénévole**.



## Un centre social c'est quoi ?



### Un centre social c'est quoi ?



Une association de loi  
**1901 à but non lucratif**

(autre objectif que celui  
de gagner de l'argent)

Une structure  
**d'éducation populaire**

(complète l'enseignement  
scolaire et permet d'accéder  
à la culture, aux loisirs  
et de former des citoyens)

### Être adhérent du Centre Social de Valentigney c'est quoi ?



1 adhésion de **9 €/an**  
pour les habitants  
de Valentigney  
et **15 €/an** pour  
les extérieurs  
**pour une année**  
et pour toute  
la famille

Activités socioculturelles  
**accessibles à tous**



Renseignements :  
Centre Social  
Pôle Multiservices  
14 b rue G.Courbet  
25700 VALENTIGNEY

**03 81 36 12 81**

centresocial25700@csvalentigney.org

[www.csvalentigney.org](http://www.csvalentigney.org)

